



Schéma(s) unifilaire(s) : 1

Plan(s) de position : 1

Annexe(s) : 0

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension et à très basse tension suivant les prescriptions du RGIE Livre 1 (AR 08/09/2019).

1. Identification

Adresse de l'installation (Unité d'habitation) : Thurpin Michel, Rue Charles Balthasar 52- 5590 Ciney

Propriétaire/exploitant/gestionnaire : Idem,

Responsable de l'exécution des travaux : MTS srl

Compteur : n°: ISAG1100154762

Index 1.8.1 : 10177.995kWh

1.8.2 : 10480.903kWh

EAN : Non communiqué

2.8.1 : 0kWh

TVA : BE0787944559

2.8.2 : 0kWh

2. Branchement

Tension de service : Mono 230V

Protection branchement : Distante de 40A

Alimentation tableau principal : EXVB - 4x16mm²

Interruiseur général : 40A/300mA - type A

Cachet GRD : ORES

3. Prise de terre, circuits, protections

Type de prise de terre : Piquet(s) de terre

Nombre de tableau	Dénomination	Nombre de circuits
1	Photovoltaïque	1

4. Description

Installation datant d'après le 01/06/2023

Voir plan(s) et/ou schéma(s) en annexe.

Photovoltaïque : Installation composée de 14 panneaux de 415Wc et de 1 onduleur de type hypontech HPS5000D avec les caractéristiques suivantes :

Onduleur 1 : numéro de série S500808123500047 de Pmax AC 5000VA

5. Contrôle

Type de contrôle : Chapitre 6.4. Contrôle de conformité avant mise en usage.

Base : Sous-section 4.2.4.3. Protection contre les chocs électriques par contacts indirects dans les lieux domestiques., Chapitre 7.112. Installations photovoltaïques (<20kVA).

Dérogations : Néant.

Résistance de dispersion de la prise de terre : 18Ω

Isolation général : 5MO

Adéquation entre les dispositifs de protection différentiels et la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre

Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités et les sections des circuits qu'ils protègent

Correspondance des schémas à l'installation

Etat du matériel d'installation fixe

Contacts directs et indirects

Fonctionnement des dispositifs de protection différentiel par leur bouton test

Boucles de défaut et raccordement correct des dispositifs de protection différentiel

Continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs de protection

6. Infractions/Observations

Inf/Obs	Article réf.	Infraction(s) – Observation(s)
	Néant	

7. Conclusions

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

La nouvelle installation est conforme aux prescriptions du RGIE Livre 1.

Le dispositif de protection différentiel : était plombé

Les schémas ont été visés

Le prochain contrôle est à effectuer avant le : 31/12/2049

8. Conseils (Rappel des prescriptions réglementaires)

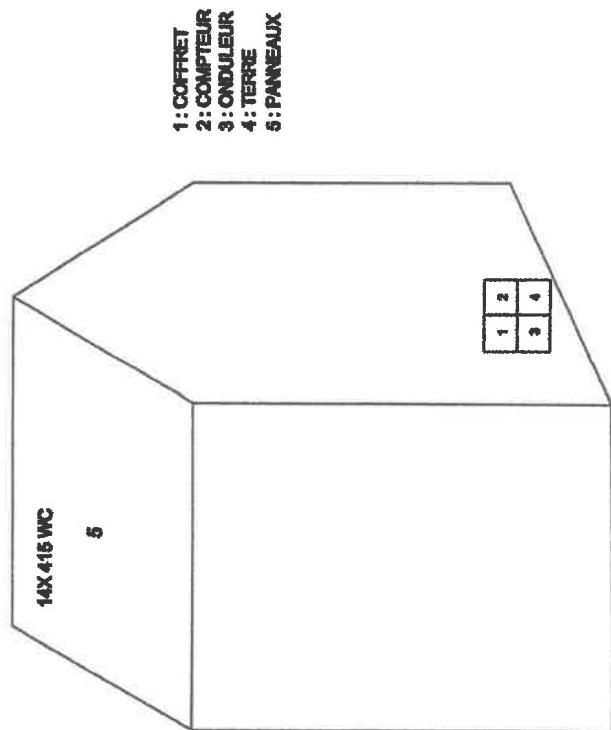
Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.
Il y a lieu d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral Economie, Direction Énergie Électrique de tout accident survenu aux personnes et/ou, directement ou indirectement, à la présence de l'Électricité.
(1) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes mesures adéquates prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Pour OA : David Mathieu

Date : 31/12/2023

Visa:

David Mathieu
0485/106342



FACADE ARRIERE

MR&S srl Rue Charles Balthasar 52 5590 Ciney	DESSINÉ: Thuplin Michel VERRE: Thuplin Michel TVA: 0707 944 559	DATE DE CRÉATION : 2020-10-28	TYPE : RECEPTION PHOTOVOLTAIQUE	MODIFICATION : D.	ADRESSE : Rue Charles Balthasar 52 5590 Ciney
--	---	----------------------------------	------------------------------------	----------------------	---